

BAREME D'HONORAIRES

Janvier 2021



LOCATION A USAGE D'HABITATION ET PROFESSIONNEL LOCATION MEUBLEE

A la charge du locataire :

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail : 12 € TTC / m²

Etat des lieux : 3 € TTC / m²

* *sauf baux de droit commun : 7.8 % TTC d'une année de loyer charges comprises*

A la charge du propriétaire :

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail : 7.5 % TTC d'une année de loyer charges comprises dont Etat des lieux : 3 € TTC / m²

(art.5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)

LOCATION A USAGE COMMERCIAL

10% HT soit 12% TTC du loyer de la 1^{ère} période triennale

LOCATION A USAGE DE PARKING

2 mois de loyer charges comprises

Ces honoraires seront partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire

REDACTION AVENANT AU BAIL

600 € TTC

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21

BARÈME GESTION LOCATIVE

Janvier 2021



CENTURY 21 OLYMPIERRE
27, rue des Boulangers 75005 Paris
Tel. 01 40 51 06 07

HONORAIRES DE GESTION TTC

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement (TVA 20%)	4.90 %	7,90 %	9.90%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Rédaction trimestrielle des comptes (art. 68 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	○	●	●	35 € / demande
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	○	●	●	35 € / demande
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	○	●	350 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	●	350 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	●	90 € TTC / heure
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	90 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte